



AIR CANADA

Communiqués de presse

Air Canada fait le point sur la solvabilité de ses régimes de retraite - D'après les estimations, les régimes canadiens afficheront un léger excédent au 1er janvier 2014

MONTREAL, le 22 janv. 2014 /CNW Telbec/ - Air Canada a fait le point aujourd'hui sur la solvabilité de ses régimes de retraite canadiens. D'après les estimations préliminaires et les facteurs décrits ci-après, Air Canada prévoit qu'au 1^{er} janvier 2014, ses régimes de retraite agréés canadiens afficheront un léger excédent. Au 1^{er} janvier 2013, le déficit de solvabilité des régimes de retraite agréés canadiens s'élevait à 3,7 G\$. Les évaluations finales, au 1^{er} janvier 2014, seront faites au cours du premier semestre de 2014.

L'élimination de ce déficit de 3,7 G\$ est attribuable à plusieurs facteurs : 1) rendement du capital investi de 13,8 % en 2013; 2) mise en œuvre des modifications préalablement annoncées touchant les prestations de retraite, qui, d'après les estimations, ont permis de réduire le déficit de solvabilité d'environ 970 M\$; 3) cotisations de la Société de 225 M\$ pour l'année au titre du déficit de solvabilité; et 4) application d'un taux d'actualisation prescrit estimé à 3,9 % pour le calcul de ses obligations futures au titre des régimes de retraite.

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes de retraite est déterminé conformément aux directives de l'Institut canadien des actuaires. Le taux d'actualisation utilisé au 1^{er} janvier 2013 était de 3 %. Air Canada a utilisé un taux d'actualisation estimé de 3,9 % au 1^{er} janvier 2014. Chaque variation de 10 points de base dans le taux d'actualisation se traduirait par une variation d'environ 150 M\$ du passif de solvabilité. L'évaluation finale sera fondée sur les directives pour le 1^{er} janvier 2014, qui devraient être confirmées en février.

Il y a quatre ans, Air Canada a lancé un programme visant à considérablement réduire le risque lié à ses régimes de retraite, ce qui a donné lieu à la création d'une nouvelle stratégie d'investissement assortie d'initiatives axées sur le passif. La stratégie a contribué à atteindre un rendement de 11,8 % sur quatre ans, soit un rendement de premier quartile (par rapport aux régimes de retraite importants au Canada), tout en diminuant le profil de risque. À présent, 70,0 % du passif au titre des régimes de retraite est associé à des produits à revenu fixe pour atténuer une part importante du risque associé aux taux d'intérêt (taux d'actualisation). L'objectif à moyen terme d'Air Canada, en supposant des conditions de marché adéquates, consiste à associer 100 % des régimes de retraite à des produits à revenu fixe.

« Les trois principaux objectifs d'Air Canada quant aux régimes de retraite consistent à faire en sorte que les régimes de retraite de nos employés et de nos retraités soient en sécurité, que le déficit de solvabilité des régimes de retraite soit éliminé et que les coûts associés au maintien des régimes de retraite soient abordables, prévisibles et stables, a affirmé Calin Rovinescu, président et chef de la direction. Au cours des quatre dernières années, nous avons réalisé d'importants progrès à l'égard de chacun de ces objectifs. »

Le gouvernement du Canada a récemment publié le *Règlement sur la capitalisation des régimes de pension d'Air Canada, 2014* (appelé ci-après le « Règlement de 2014 »). Ce règlement tient compte de certaines cotisations fixes en vertu des régimes agréés de retraite à prestations déterminées pour les employés Canadiens de la Société, pour la période allant de 2014 à 2020 inclusivement, et devra prendre fin le 31 décembre 2020. Conformément au Règlement de 2014, Air Canada devra effectuer des paiements d'au moins 150 M\$ par année, pour une moyenne de 200 M\$ par année, pour un montant minimal de 1,4 G\$ sur sept ans en versements au titre du déficit de solvabilité, et ce, en plus de ses cotisations au titre des services rendus au cours de l'exercice. Dans certaines circonstances, Air Canada peut décider de ne pas se conformer au Règlement de 2014.

Air Canada envisagerait de ne pas se conformer au nouveau règlement en matière de retraite si les versements annuels au titre du déficit de solvabilité selon les règles de capitalisation normales, déterminés au moyen des niveaux de déficit des trois dernières années étaient inférieurs à 200 M\$ et s'il y avait d'importantes raisons de croire que la stratégie d'atténuation du risque rendrait peu probable la possibilité qu'un important déficit subséquent se présente de nouveau. Cela ferait en sorte que jusqu'à 200 M\$ deviendraient annuellement disponibles à Air Canada pour d'autres initiatives aux fins de l'amélioration de la valeur actionnariale. Air Canada prévoit se conformer au nouveau règlement en matière de retraite en 2014.

Air Canada est le plus important transporteur aérien du Canada à proposer des services intérieurs et internationaux, desservant plus de 175 destinations sur 5 continents. Le transporteur national du Canada compte parmi les 20 plus importantes sociétés aériennes à l'échelle mondiale, et il a accueilli plus de 35 millions de clients en 2013. Air Canada fournit des services passagers réguliers directs sur 60 villes au Canada, 49 aux États-Unis et 67 en Europe, au Moyen-Orient, en Asie, en Australie, dans les Antilles, au Mexique et en Amérique du Sud. Air Canada est un membre fondateur du réseau Star Alliance, le plus vaste regroupement de transporteurs aériens du monde, qui dessert 1 328 destinations dans 195 pays. Air Canada est le seul transporteur réseau international quatre étoiles en Amérique du Nord, selon la firme de recherche indépendante britannique Skytrax. En 2013, pour une quatrième année consécutive, cette firme a classé Air Canada meilleur transporteur aérien en Amérique du Nord dans le cadre d'un sondage réalisé à l'échelle mondiale auprès de plus de 18 millions de voyageurs aériens. Pour en savoir plus, consultez le www.aircanada.com.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications d'Air Canada au public peuvent contenir des énoncés prospectifs au sens de la législation applicable sur les valeurs mobilières. Puisque, de par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses, ils sont sujets à d'importants risques et à de grandes incertitudes. Les énoncés prospectifs ne sont donc pas entièrement assurés, en raison, notamment, de la survenance possible d'événements externes et de l'incertitude générale qui caractérise le secteur. À terme, les résultats réels peuvent donc différer sensiblement des résultats évoqués par ces énoncés prospectifs du fait de l'action de divers facteurs, dont l'état du secteur, du marché, du crédit et de la conjoncture en général, la capacité de réduire les coûts d'exploitation et d'obtenir du financement, les questions de retraite, les prix de l'énergie, les relations du travail, les taux de change et d'intérêt, la concurrence, les conflits armés, les attentats terroristes, les épidémies, les facteurs environnementaux (notamment les systèmes météorologiques et autres phénomènes de la nature et les facteurs d'origine humaine), les questions d'assurance et les coûts qui y sont associés, l'évolution de la demande en fonction du caractère saisonnier du secteur, les questions d'approvisionnement, l'évolution de la législation, de la réglementation ou des démarches réglementaires, les litiges actuels et éventuels avec des tiers ainsi que les facteurs dont il est fait

mention dans les documents financiers publics d'Air Canada consultables au www.sedar.com.

Les obligations liées à la capitalisation des régimes de retraite sont généralement tributaires de plusieurs facteurs, dont les hypothèses utilisées dans les plus récents rapports d'évaluation actuarielle déposés à ce jour concernant le coût des services rendus au cours de l'exercice écoulé (notamment le taux d'actualisation applicable utilisé ou présumé dans le cadre de l'évaluation actuarielle), les statistiques démographiques de chaque régime à la date d'évaluation, les dispositions en vigueur des régimes, les lois en vigueur en matière de retraites ainsi que l'évolution de la conjoncture, en particulier le rendement des actifs des fonds et les variations des taux d'intérêt. Le montant réel des cotisations, déterminé à partir des rapports d'évaluation qui sont déposés chaque année, risque de différer considérablement des prévisions. Outre les variations des statistiques d'ordre démographique ou liées aux résultats techniques, les hypothèses et les méthodes actuarielles peuvent être révisées d'une évaluation à l'autre à la lumière des variations notées sur le plan des résultats techniques, des marchés financiers, des attentes futures et de l'évolution de la législation et d'autres facteurs. Jusqu'à la fin du *Règlement sur la capitalisation des régimes de pension d'Air Canada (2014)* (prévue le 31 décembre 2020) ou jusqu'à ce qu'Air Canada cesse de se conformer à ce règlement, les obligations de capitalisation des régimes de retraite au titre des services passés d'Air Canada sont limitées par ce règlement.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent communiqué représente les attentes d'Air Canada, en date de celui-ci, et il peut changer par la suite. Toutefois, Air Canada n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs, ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue par la réglementation des valeurs mobilières applicable.

SOURCE Air Canada

Pour plus de renseignements:

Isabelle Arthur (Montréal) 514 422-5788

Peter Fitzpatrick (Toronto) 416 263-5576

Angela Mah (Vancouver) 604 270-5741

Internet : aircanada.com

<https://aircanada-fr.mediaroom.com/index.php?s=22457&item=137215>

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE



Le seul transporteur exploitant
un réseau international quatre
étoiles en Amérique du Nord